

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Lundi 13 Mars 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : [asson64@gmail.com](mailto:asson64@gmail.com)

Absents excusés :

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)  
Marie Joëlle Debaty (procuration à Alexandre Larruhat)  
Martine Bert (procuration à Georges Guilhamet)  
Marie-Françoise Capelani (procuration à Marc canton)

Secrétaires de séance : Jean-Marc Dourau et Catherine Gosseume.

Le Procès-verbal de la séance du Lundi 23 Janvier 2017 est validé à l'unanimité.

### **1 – Coupes de bois 2017 :**

Huit postulants ont acheté des coupes de bois sur les terrains indivis d'Asson et d'Arthez-d'Asson. Les tarifs n'ayant pas été encore fixés, il convenait donc de déterminer un montant pour cette vente de bois. En accord avec la commune d'Arthez-d'Asson, le prix du lot est maintenu à 150 € comme les années précédentes.

### **2 – Centre de loisirs, tarification :**

La Caisse d'Allocation Familiale a demandé à la Mairie de revoir les tarifs votés le 23 janvier en intégrant le critère du quotient familial. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les nouveaux tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement) :

CATEGORIES	Tarif jour pour le Mercredi /enfant	Tarif jour pour les vacances /enfant
Asson Tarif A Quotient Familial $\geq$ 670 €	8 €	12 €
Asson Tarif B Quotient Familial de 470 à 670 €	7,50 €	11 €
Asson Tarif C Quotient Familial de 0 à 470 €	7 €	10,50 €
Autres communes	12 €	20 €

Ces montants sont validés à l'unanimité.

### 3 – Centre de loisirs ALSH, budget 2017 :

Le centre de loisirs a ouvert ses portes ce mois de mars 2017. Logiquement, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité le budget provisoire (Dépenses et Recettes) pour l'année en cours. La partie de budget « Investissements » n'a pas été présentée aux élus car tous les travaux réalisés pour cette infrastructure ont été payés sur le budget communal. Aucune précision n'a été donnée sur les sommes engagées.

La section fonctionnement de l'ALSH s'équilibre à 39 757 €. Nous détaillons ci-dessous les différents postes de ce budget :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Alimentations	4 323 €	Participation familles	15 840 €
Fournitures	8 900 €	Participation commune	8 338 €
Intervenants, sorties	3 560 €		
Transports	3 900 €	Participation CAF	15 579 €
Autres frais divers	300 €		
Frais de personnel	18 774 €		
	39 757 €		39 757 €

L'unanimité est acquise pour ce point.

### 4 – Création d'un emploi temporaire non permanent :

Le maire souligne que la charge de travail sur les espaces verts et la voirie nécessite l'engagement d'un employé supplémentaire pour une période de 6 mois (du 14 mars au 30 Septembre 2017).

Patrick Moura fait remarquer qu'avec un effectif de 3 agents à temps complet, la commune devrait pouvoir faire face aux travaux. Il s'étonne de ce recrutement temporaire.

Le maire rétorque que l'utilisation du matériel communal nécessite d'avoir un permis de conduire et des certificats d'aptitude dont ne disposent pas tous les agents actuellement embauchés.

Interrogé sur ce point, le Maire indique que la pérennisation de ce 4<sup>ème</sup> poste n'est pas d'actualité et que les élus doivent seulement se prononcer pour un contrat d'une durée de 6 mois.

L'opposition municipale s'abstient sur cette délibération, 15 élus acceptent cette création d'emploi.

### 5 – ZAC (zone d'aménagement concertée) de La Bastide, prorogation de concession :

La convention avec la SEPA (Société d'équipement des Pays de L'Adour) arrive à son terme au 31 Mars 2017. Cette société est chargée de la réalisation des équipements du quartier de La Bastide.

Il reste à finaliser la vente d'un terrain et la réalisation d'un accès routier. Au terme de ces travaux la SEPA rétrocédera l'ensemble des aménagements à la commune.

Ce point est voté à l'unanimité.

## **6 – Participation Maison de l’Enfance de Coarraze :**

Les enfants des familles assonnaises participent aux activités de la maison de l’Enfance de Coarraze. Pour 2016, la part de la commune d’Asson s’élève à 8 900 € (9 140 € en 2015). Ce point est accepté à l’unanimité.

## **7 – Motion carte nationale d’identité :**

La nouvelle est tombée subrepticement de la Préfecture : à compter du 15 mars 2017 l’établissement des cartes d’identité sera pris en compte par la mairie de Nay.

Le conseil municipal vote à l’unanimité la motion établie par l’Association Départementale des Maires. Unaniment, les élus s’élèvent contre cette décision qui éloigne les administrés de la proximité des services municipaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire a annoncé qu’il va signer un arrêt de retrait de l’autorisation de construire d’une antenne relais déposé par la société Orange.

Cette déclaration préalable, signée le 7 octobre 2016 par le maire, a soulevé l’émotion des riverains qui se sont groupés en association pour combattre ce projet.

Patrick Moura s’est réjoui de cette décision et s’est inquiété de savoir si le maire avait l’intention de reporter le projet comme il a été indiqué dans la presse. (cf : article de Daniel Grimaldi le 22 février dans l’Eclair et la République des Pyrénées)

Le premier magistrat a rassuré l’auditoire en signifiant que rien de tout cela n’était prévu.

Patrick Moura lui a demandé de procéder avec plus de transparence à l’avenir, en particulier lorsqu’il s’agit de décisions qui engagent la santé des Assonnais.

*Compte tenu de ces derniers évènements il nous semblerait judicieux que l’affichage des actes municipaux (permis de construire, procès-verbaux de séances du Conseil Municipal, arrêtés divers) soit dorénavant fait à l’extérieur du bâtiment de la mairie à l’endroit prévu à cet effet, et non à l’intérieur comme actuellement, afin que toute personne puisse y avoir accès sans réserve,*

Une réunion publique d’information concernant le nouveau PLU (document « diagnostic » consultable sur le site internet de la mairie ou à l’Accueil) est organisée à la salle de l’Isarce le 20 mars prochain à 20 h 30.

Les personnes peuvent déposer des observations ou questions au secrétariat.

Patrick Moura demande la mise en place d’une signalétique à l’intersection des rues d’Arbeu et de Labielle.

La séance est levée à 21h30

***Les rédacteurs***